

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2024

**Délibération n°2024.02.08 B**

**Parc d'activités EURATLANTIC - Commune de Saint-Yrieix-sur-Charente : vente d'un terrain au groupe GEODIS**

LE PREMIER FEVRIER DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 26 janvier 2024

**Secrétaire de Séance:** Thierry HUREAU

Membres en exercice: **27**  
Nombre de présents: **26**  
Nombre de pouvoirs: **1**  
Nombre d'excusés: **0**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

**Ont donné pouvoir :**

Michaël LAVILLE à Isabelle MOUFFLET,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240201-2023\_02\_8B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2024

Publication : 12/02/2024

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2024**

**DELIBERATION  
N°2024.02.08 B**

Rapporteur : Gérard ROY

**PARC D'ACTIVITES EURATLANTIC - COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE :  
VENTE D'UN TERRAIN AU GROUPE GEODIS**

Pilier : Un territoire qui crée des emplois

Ambitions : Une économie solide, innovante, attractive et qui se développe durablement

Enjeux : Mettre en place une politique sur le foncier/immobilier économique disponible pour faciliter le développement et l'implantation d'entreprises

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 8 : Promouvoir une croissance durable, le plein emploi et un travail décent pour tous

Créée en 1904 pour le transport de bagages et de colis par trains de voyageurs entre Rouen et Paris, Transports Rapides devient en 1920 la société des Transports routiers CALBERSON rachetée en 1961 par SCETA qui, suite à la fusion en 1995 entre la Compagnie Générale CALBERSON, SCETA Transport et SCETA International devient le groupe GEODIS.

Aujourd'hui acteur majeur du transport de marchandises, le groupe GEODIS intervient dans différents secteurs d'activités : aérospatiale/défense, automobile/mobilité, santé, high tech, industrie, grande consommation... et a généré un chiffre d'affaires de 50 M€ en 2021.

En Charente, GEODIS (à travers les Transports BERNIS détenu par GEODIS S.A.) développe ses activités logistiques depuis de nombreuses années, notamment sur les communes de Saint-Yrieix-sur-Charente (EURATLANTIC en 2010-2015), Gensac La Pallue (2016), Angeac-Charente (2022) et Rouillet-Saint-Estèphe (2024), soit 16 000 m<sup>2</sup> cumulés d'entrepôts.

Afin de renforcer sa présence sur le bassin charentais et d'accompagner les acteurs économiques de la Spirit Valley dans leur croissance d'activités, le groupe GEODIS projette de construire un nouvel entrepôt logistique de 6 400 m<sup>2</sup> a minima et de créer une quinzaine d'emplois pour ce nouveau site (administratifs, caristes).

Après instruction du dossier, GrandAngoulême a proposé au groupe GEODIS pour le compte de TRANSPORTS BERNIS le lot n° 28 de 22 507 m<sup>2</sup> (parcelle cadastrée AB n°450 sur Saint-Yrieix-sur-Charente) situé sur la tranche 2 du parc d'activités EURATLANTIC.

Par un courrier d'engagement du 23 novembre dernier, le groupe GEODIS a confirmé son intérêt à acquérir le lot n°28 au prix de 585 182 € HT, soit 26 € HT/m<sup>2</sup>.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240201-2023\_02\_8B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2024

Publication : 12/02/2024

Vu l'avis des Domaines en date du 11 décembre 2023,

Vu l'avis favorable du Maire de Saint-Yrieix-sur-Charente,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la cession au groupe GEODIS, ou à toute société portant le projet pour son compte, du lot n°28 (AB n°450 sur Saint-Yrieix-sur-Charente) d'une superficie de 22 507 m<sup>2</sup>, situé sur la tranche 2 du parc d'activités EURATLANTIC, au prix de 585 182 € HT, soit 26 € HT/m<sup>2</sup>, avec une TVA de 117 036,40 €, soit 702 218,40 € TTC, les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les actes à intervenir relatifs à cette cession.

**D'INSCRIRE** la recette à l'article 7015 au budget annexe Aménagement de zones.

<p><b>Pour : 27</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b></p>	<p><b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b></p>
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240201-2023\_02\_8B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2024

Publication : 12/02/2024